

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Réunion du 29 juin 2006

Extrait des délibérations

RAPPORT N° 15

Président : Monsieur David HABIB
Rapporteur : Monsieur Guy CASSOU

OBJET : EXTENSION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ : AVENANTS N° 1 AUX LOTS 3, 4, 7 ET 8

« L'extension des locaux administratifs de la communauté de communes de Lacq est terminée depuis le 26 avril 2006. Au cours de la réalisation de cette opération, des plus et moins values sont intervenues pour les lots 6, 8, 9 et 10. Elles sont détaillées ci-après :

Lot n°3 : Cloisons, plâtrerie, faux-plafonds - Société MATHIEU Philippe

Modification cloisonnements des bureaux..... + 1 197,20 € HT

Lot n°4 : Menuiseries intérieures bois, serrurerie, stores intérieurs - Société HOURCADE

Modifications bureaux placards, plinthes, porte dépôt, ossature brise soleil avec passerelle pour nettoyage vitrage sud (5 000 €), aménagement kitchenette prévue initialement chez Poumirau, adaptation aménagements placard technique, suppression trappes sur gaines non posées, remplacement porte pleine par porte vitrée, stores vénitiens vernis sur portes sycomore + 10 725,95 € HT

Lot n°7 : Electricité - Société LABAT

Plus values pour éclairage parking et moins values sur prestations non effectuées - 2 232,84 € HT

Lot n°8 : Climatisation, chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire - Société POUMIRAU

Plus et moins values : Dépose radiateur circulation et dépôt C3, clapet complémentaire entre sous-sol et RDC, suppression kitchenette et équipements ... + 406,52 € HT

Le montant total de ces avenants est de + 10 096,83 € HT.

La commission d'appel d'offres, en date du 21 juin 2006, a émis un avis favorable à la conclusion de ces avenants.

Votre commission « Finances, personnel et administration générale » et votre Bureau vous proposent :

- **d'autoriser** votre Président à signer les avenants n° 1 aux marchés de travaux des lots n° 3, 4, 7 et 8,
- **d'inscrire** les crédits nécessaires dans la décision modificative de crédits n° 1. »

Après en avoir délibéré, le Conseil de la communauté de communes **ADOpte** le présent rapport à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président de la communauté de communes,

David HABIB